

Communiqué de presse

Enfouissement des réseaux électriques aériens dans le quartier des Portes de Fer - Nouméa

4 juin 2015

Depuis le 4 mai 2015, une portion de la rue Armand Ohlen (Portes de Fer) ainsi qu'une partie des rues Jules VERNE, Prosper MERIMEE et Pierre LOTI sont concernées par des travaux d'enfouissement de réseau HTA (15 000 volts) et ce, jusqu'au 30 juin 2015.

C'est dans le cadre d'un renforcement des réseaux Haute Tension et pour garantir la desserte en électricité de cette zone qu'EEC effectue ces travaux réalisés dans le respect du Plan Urbanisme Directeur de la Ville de Nouméa. Ce dernier prévoit en effet que les modifications des lignes électriques aériennes (Haute Tension et Basse Tension) soient réalisées en technique souterraine.

Soucieuse de répondre avec efficacité à cette réglementation, EEC, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, a d'abord réalisé une étude sur la faisabilité de ce projet en collaboration avec les Services Techniques de la Ville de Nouméa afin que ce projet se déroule dans les meilleures conditions pour réduire l'impact des travaux sur la vie des riverains.

L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité consiste à réaliser des tranchées dans le sol et y installer des câbles isolés qui remplacent ceux qui étaient posés sur les poteaux. Certains poteaux sont déposés, d'autres sont préservés pour permettre la distribution de l'électricité en basse tension ou encore pour l'éclairage public.

Cette technique répond à plusieurs objectifs :

- L'amélioration de la sécurité des ouvrages (notamment lors des passages de cyclones).
- La priorité sur la qualité de service (renforcer le réseau afin de répondre à l'évolution constante des besoins en puissance).
- L'embellissement de la ville par l'absence de câbles électriques aériens Haute Tension.





Afin de ne pas faire subir à la population de trop fortes incommodités, EEC s'est engagée à respecter les horaires de travail demandés par la Ville de Nouméa (de 8h à 16h) afin d'éviter toutes nuisances sonores, permettre une circulation fluide en respectant l'arrêté de voirie en mettant en place les contournements et déviations nécessaires et en demandant aux sous-traitants réalisant les travaux de veiller un maximum à diminuer la dispersion des poussières dans l'air.

La politique d'enfouissement a commencé au début des années 1990 et progresse au fur et à mesure de la croissance des besoins en énergie et des évolutions de la voirie des quartiers de la ville.

Contact presse :

Laurence ESQUÉDIN épouse MAGNAN - Chargée de communication

laurence.esquedin@eec.nc

Tél. +687 46.35.29 / +687 74.52.57

15, rue Jean Charlier - PK4 - 98 848 Nouméa Cedex

www.eec.nc